



## LA « CITÉ RADIO » DE SAINT-LYS

Au nord du centre-ville de Saint-Lys, sur la rive gauche de l'Ayguebelle et en direction de L'Isle-Jourdain, existe un quartier appelé « Cité radio », composé d'un ensemble d'habitations construites entre 1946 et 1980 par l'Administration des PTT dans le but de fournir des logements de fonction à une partie des opérateurs et techniciens du Centre radio-maritime « Saint-Lys Radio »<sup>1</sup> implanté à proximité, sur le territoire de la commune limitrophe de Fontenilles, et qui fonctionna d'octobre 1948 à janvier 1998 :

- L'ancienne salle des fêtes et les pavillons situés « rue des tilleuls », « rue des rosiers », en bordure de l'« avenue de Gascogne » et dans la partie ouest de la « rue de l'Ayguebelle » furent édifiés entre 1946 et 1954.<sup>2</sup>
- Les quatre immeubles de logements collectifs à un étage bâtis en bordure du « chemin de Vaysse » virent le jour en deux temps :
  - Les trois premiers (désignés sous la dénomination de pavillons A, B et C et sis respectivement aux numéros 2, 4 et 6 de ladite rue) furent édifiés en 1960.<sup>3</sup>
  - Le quatrième (« pavillon D », sis au n° 8, chemin de Vaysse) vit sa construction débuter en novembre 1976.<sup>4</sup>
- Six logements (trois pavillons comprenant chacun deux studios jumelés en rez-de-

---

1 « *Le Centre Radiomaritime de Saint-Lys, qui dépend de l'Administration des PTT, est chargé d'assurer les liaisons radiotélégraphiques et radiotéléphoniques à grande distance avec les navires en mer.* » Extrait d'une lettre envoyée le 8 mars 1976 au Maire de Saint-Lys par la Direction des Télécommunications du Réseau International (Secrétariat d'État aux Postes et Télécommunications) (Archives Communales de Saint-Lys – ACSL, boîte n° 16 W 1).

2 ACSL, registre 1 D 10, pp. 125-126. Voir également : BOUHOURS (Christian), DERUELLE (Jean-Marie), PERRIN (Nicole), VILLENEUVE (Pierre), *Saint-Lys, hier, aujourd'hui*. Publié par l'association « Art, culture et patrimoine de SAINT-LYS ». Imprimerie VPS Impression, Coueilles, 3<sup>e</sup> trimestre 2010, 94 pages, 12,00 € [10,00 € en souscription], ISBN 978-2-74662332-3 : p. 52.

3 ACSL, boîte 16 W 1. Voir notamment l'arrêté municipal en date du 13 juin 1960 : « *Vu la pétition en date du 8 juin 1960 par laquelle l'Administration des PTT [...] demande l'autorisation de construire trois pavillons d'habitation en bordure du chemin communal, avec passerelle reliant chaque pavillon à la voie publique...* », autorisation qui fut accordée par le Maire René BASTIDE moyennant quelques conditions de détail.

4 ACSL, permis de construire n° 750. Voir notamment la lettre de l'Administration des PTT en date du 8 août 1975 adressée au Maire de Saint-Lys : « *Compte tenu de l'augmentation des effectifs du Centre Radio-maritime de St-Lys, l'Administration des PTT envisage de construire en bordure du chemin vicinal n° 2 de Vaysse, sur la parcelle cadastrée section F n° 6, lieu-dit le Village, un bâtiment à destination de logements. La construction projetée serait identique aux pavillons à quatre logements existants sur cette parcelle, à savoir type R+1, couverture deux pentes en tuiles, dimensions au sol 20,00 x 8 mètres et serait implantée en alignement du dernier pavillon [...].* » Le Maire Pierre VERDIER donna son accord pour la construction de cet immeuble dans une lettre datée du 28 janvier 1976 adressée au « *Directeur des Télécommunications du Réseau International* », à Paris. Le certificat de conformité pour ce bâtiment fut délivré le 15 mai 1981.

chaussée) situés face au bâtiment HLM du 24, rue de l'Aiguebelle, furent édifiés en 1980 par la « *Direction des Télécommunications du Réseau International* ». <sup>5</sup>

En 1949, la construction des premiers pavillons et de la salle des fêtes de la « Cité Radio » ne se fit pas sans heurt avec la municipalité en place, ainsi qu'en témoigne la délibération du Conseil municipal en date du 16 janvier 1949 :

*« Le Maire [René BASTIDE] soumet au Conseil une demande d'autorisation de passage de la Direction des Services Radioélectriques, 5, rue Froidevaux, à Paris, pour l'assainissement des pavillons qu'elle vient de construire à Saint-Lys. Il rend compte au Conseil de l'entrevue qu'il a eu au mois de novembre avec les représentants de ces services et demande au Conseil de formuler son avis.*

*Le Conseil, après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, décide de refuser le droit de passage des canalisations servant à évacuer les eaux sales sur le terrain communal pour les motifs suivants :*

- 1- Les Services Radioélectriques ont ignoré jusqu'à ce jour qu'il y avait un Conseil municipal à Saint-Lys. Celui-ci a toujours été mis devant le fait accompli. Les pavillons ont été construits sans que l'avis favorable et l'autorisation de construire aient été donnés par le Conseil municipal. L'autorisation demandée actuellement, si satisfaction y était donnée, risquerait de laisser supposer que le Conseil municipal a agréé ces travaux, alors qu'il n'en était rien. De plus, les services radioélectriques présentent un projet où une canalisation trop-plein peut permettre en cas de fermeture du clapet l'écoulement des eaux du filtre dans le ruisseau "Le Mescurt" et se déverse ensuite dans "L'Aiguebelle", alors que M. le Directeur du Service d'Hygiène a été d'avis que ces eaux ne pouvaient se déverser dans le ruisseau avant le barrage.*
- 2- Sept regards se trouvent placés sur le terrain communal. Le 1<sup>er</sup> dans un jardin et permettant le cas échéant l'écoulement du trop-plein dans l'Aiguebelle ou le Mescurt. Les travaux à effectuer pour la pose de ces canalisations nuiront aux terrains de jeu.*
- 3- Le Conseil se refuse à créer une servitude sur cette partie de terrains communaux en donnant un droit de passage pour assurer l'entretien des regards.*
- 4- Contrairement aux affirmations exprimées dans la lettre adressée au Maire par la Direction des Services Radioélectriques lors de l'entrevue du mois de novembre entre ces services, M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, M. le Directeur des Services d'Hygiène de la Haute-Garonne, M. l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées et le Maire de Saint-Lys, il n'a jamais été question d'emprunter les terrains communaux pour le passage de cette canalisation. La station d'épuration devait être déplacée au-dessus de la gare et la canalisation devait pour arriver au ruisseau l'Aiguebelle au-dessous du barrage, passer à gauche de la voie ferrée en regardant de la gare le pont de Toulouse et après avoir franchi la route nationale, traverser le champ Dupin. »* <sup>6</sup>

Le réseau d'assainissement de ces habitations fut réalisé malgré tout : on peut imaginer que la petite commune rurale de Saint-Lys (1007 habitants en 1946, 1238 habitants en 1954

---

5 ACSL, boîte 16 W 1 et permis de construire n° 987.

6 ACSL, registre 1 D 10, pp. 125-126.

d'après les recensements de population) ne pouvait soutenir bien longtemps un différend avec le puissant Ministère des PTT à Paris.

En 1969, les voies desservant la « Cité P & T » furent officiellement dénommées « Rue des Tilleuls » et « Rue des Rosiers » par la municipalité, tandis que la rue les reliant à la route de Toulouse (RD. 632) prenait le nom de « Rue de l'Ayguebelle ».<sup>7</sup>

Délibération du Conseil municipal n° 91X188 du 16 décembre 1991 :

*« Rue de l'Ayguebelle – L'administration du Centre Radio Maritime de Saint-Lys ayant fait connaître que son patrimoine immobilier placé précédemment sous contrôle de l'État dépendait actuellement de la Direction des services des bâtiments de la DTRE, 243, rue de Bercy, Paris XII<sup>e</sup> ; Le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire de poursuivre avec cet organisme les démarches entreprises à la suite de la délibération du 26 décembre 1978 concernant les cessions à la commune de terrains destinés à entrer dans la voirie communale ; Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces découlant de la Rue de l'Ayguebelle dans la voirie communale. Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité. »*<sup>8</sup>

Lors des Conseils municipaux des 7 décembre 2000 et 18 janvier 2001, la municipalité (présidée par M. TROYES) lança le projet d'acquisition du pavillon central (ex-salle des fêtes) de l'ancienne « cité radio », dont les voiries et réseaux seraient rétrocédées par France-Télécom pour le franc symbolique.<sup>9</sup> Ce grand bâtiment – propriété communale depuis l'acte de vente signé le 19 juin 2001 par M. LASSEUBE, Maire alors nouvellement élu – accueille de nos jours l'école de musique.

Voulant perpétuer la mémoire des activités du Centre radio-maritime fermé sept ans auparavant, la municipalité décida, en 2005, de donner aux quatre voies du nouveau quartier du « Moulin de la Jalousie » les noms suivants : « Avenue des Ondes Courtes », « Rue des Fréquences », « Rue des Antennes » et « Rue Alain COLAS ».<sup>10</sup>

Il en fut de même pour les établissements scolaires : la nouvelle école du quartier du « Moulin de la Jalousie » fut dénommée « Éric TABARLY » en 2009<sup>11</sup> et les écoles primaires « Gzailla » et Ayguebelle » furent regroupées en 2016 sous la dénomination unique de « Groupe scolaire 'Florence ARTHAUD' ». <sup>12</sup>

~~~~~\*~~~~~

---

7 ACSL, boîte 7 W 1.

8 ACSL, registre 1 D 21, p. 141.

9 ACSL, registre 1 D 32. Le compromis de vente de la voirie fut signée le 21 février 2001 (ACSL, 16 W 1).

10 Délibération du Conseil municipal n° 05X122 du 13 décembre 2005.

11 Délibération du Conseil municipal n° 09X079 du 15 juin 2009.

12 Délibération du Conseil municipal n° 16X011 du 15 février 1916.

Pour de plus amples informations sur l'histoire du Centre radio-maritime « Saint-Lys Radio » (en service de 1948 à 1998), voir :

- ⇒ LE PESTIPON (Alain, Directeur Départemental honoraire des PTT), « *Histoire du Centre Radio-Maritime des PTT (puis France-Télécom) de Saint-Lys et du Vernet* ». In : Histoire des communications dans le Midi de la France, volume XIII (nouvelle série), 1999, Toulouse, pp. 41-55.
  
- ⇒ AMBIAUD (Edgard), DERUELLE (Jean-Marie) (avec la collaboration de Christian BOUHOURS), Histoire des communications avec le monde de la mer : Saint-Lys Radio – Le Vernet Radio. Édité par l'Association « Art, Culture et Patrimoine de Saint-Lys ». Imprimerie « Messages SAS », Toulouse, septembre 2015, 181 pages, 9,80 € (ISBN : 978-2-9553461-0-5).<sup>13</sup>

---

13 Voir la notice BnF de cet ouvrage sur <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb444699389>.